

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE REGIONAL DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Samedi 08 et Dimanche 09 AVRIL 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	Mercredi 15 février 2023	
Clôture des engagements	Lundi 27/03/2023 à 23h59	Cachet de la Poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 08/04/2023 de 08h30 à 18h30	Buvette de la Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 08/04/2023 de 08h30 à 18h30	
Direct / Listes / Classements		http://www.rallygt.net/rmf2023/
Vérifications administratives	Samedi 08/04/2023 de 14h00 à 18h15	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Vérifications techniques	Samedi 08/04/2023 de 14h15 à 18h30	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 08/04/2023 à partir de 14h30	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 08/04/2023 à 17h00	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Tableau d'affichage physique	Samedi 08/04/2023 Dimanche 09/04/2023	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Publication des équipages admis au départ	Samedi 08/04/2023 à 19h30	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Publication des heures et ordres de départ	Samedi 08/04/2023 à 19h30	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Départ	Dimanche 09/04/2023 à 07h30 <i>(basé sur le 1^{er} VH)</i>	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
[ETAPE 1] Publication des résultats partiels	Dimanche 09/04/2023 30min après l'arrivée du dernier concurrent	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Arrivée	Dimanche 09/04/2023 à partir de 15h27 <i>(basé sur le 1^{er} VH)</i>	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray

Vérifications finales		AV Concept Auto 9 route de Neufchâtel 76270 Mesnières-en-Bray
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye	Dimanche 09/04/2023 <i>dès que possible</i>	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
Remise des prix	Dimanche 09/04/2023 <i>lors du passage au podium d'arrivée</i>	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Val de Bresle organise le 38^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 15/12/2022 sous le numéro 9 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 8 en date du 15/12/2022.

Comité d'Organisation

Président : François TRESO (Ecurie Brayonne Automobile)

Vice-Président : Matthieu VASSEUR

..... Tél : 06.37.04.65.34 Mail : admin.eba@orange.fr

Membres : Tous les sociétaires de l'Ecurie Brayonne Automobile

Secrétariat du Rallye, Adresse : RallyGT

..... 19 rue Hamelin 27700 Les Andelys

Permanence du Rallye : La Boutonnière

..... Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray

Lieu, date, horaire : Samedi 08 et Dimanche 09 Avril 2023

Organisateur technique

Nom : Ecurie Brayonne Automobile

Adresse : 631 rue des Tuilleries 76270 Bully

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT Licence n°126053
	Annick LARUE Licence n°19109
Directeur de Course	Hubert VERGNORY Licence n°7092
Adjoints à la Direction de Course délégués au PC	Jean-Yves FAULIN Licence n°126053
	Xavier CALOIN Licence n°18045
	Lucien VARANGLE Licence n°36384
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Jean-Denis JOSSE Licence n°34725
	Guillaume LEGRAND Licence n°220796
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Didier DENIS Licence n°162362
	Sébastien DEUIL Licence n°113016
Commissaire Technique responsable	Jacques SALENNE Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	Christophe BOGEMANS Licence n°44924

	Jean-Michel DESSE Licence n°5538
	Jean-Louis AUBLE Licence n°4592
	William BLOT Licence n°236179
Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS Licence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	Claude CHRISTEL Licence n°9367
	Michel GUENET Licence n°196276
Chargé des relations avec la presse	Nicolas THERIER
Chronométrateurs	Bruno LE ROY..... Licence n°9337
	Jean AUBERT Licence n°245502
	Jennifer LACHEVRE..... Licence n°
	Sylvain COUEDON Licence n°123698
	Christine COUEDON Licence n°228506
Classement	M. VOISIN Raphaël Licence n°211834
Speaker	Benoni BONNET DE VALLEVILLE.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le 38^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray compte pour :

Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 2

Championnats de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023

Challenge EBA pour les membres 2023 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement. La liste des inscrits sera consultable sur le direct <http://www.rallygt.net/rmf2023/>

Il n'y aura pas d'heure de convocation aux vérifications.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 38^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 27 Mars 2023 23h59 (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 25, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 145 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 315 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 630 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 38^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray représente un parcours de 90,240 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,690 km.

Les épreuves spéciales sont :

.....ES 1/3/5 NEUCASTEL d'une longueur de 6,580 km

..... ES 2/4/6 ESCLAVELLES / BULLY d'une longueur de 5,650 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "annexe 1".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe PROGRAMME / HORAIRES.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pour toute chicane non respectée, une pénalité de 30 secondes sera appliquée.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1/ Généralités

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en chèque ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous sept jours après l'épreuve.

2/ Classement général Scratch

Des prix en chèque seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Montant	350 €	300 €	250 €	200 €	150 €

3/ Classement général scratch par classe

Les classes prises en compte seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2022 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

Les classes suivantes seront regroupées :

R5 : R5/Rally2 + Rally2 kit

GT10 : GT10 + RGT + FRGT + GT+

R2 : R2 + R2J + FR2

A7 : A7 + A7K + A7S

A6 : A6 + A6K

A5 : A5 + A5K

N2 : N2 + N2Série

Les 23 classes récompensées sont : R5*, GT10*, GT9, Rally3, A7*, F215, F214, A8, N4, R4, FRC, Rally4, R3, A6*, R2*, F213, N3, Rally5, A5*, R1, N2*, N1, F211

Les primes seront calculées en pourcentage, en fonction du nombre de partants. A partir de 100 partants, le pourcentage se figera à 100%.

Par exemple :

105 partants : 100% de la prime sera distribuée

90 partants : 90% de la prime sera distribuée

Et ainsi de suite...

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
De 1 à 3 équipages partants	145 €				
De 1 à 5 équipages partants	215 €	145 €			
De 1 à 10 équipages partants	225 €	170 €	70 €		
Plus de 10 équipages partants	315 €	180 €	145 €	90 €	60 €

4/ Classement pilote féminine

Place	1 ^{ère}	2 ^{ème}
Pilotes féminines de 2 à 4 partantes	145 €	
Plus de 4 partantes féminines	215 €	145 €

ANNEXE 1 – HORAIRE-TIMING

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent historique.

ETAPE 1 – DIMANCHE 09 AVRIL 2022					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				07h30
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,620		00h05	07h35
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	08h05
CH 1	AVANT ES 1	1,770		00h08	08h13
	ES 1	0,100	6,580	00h03	08h16
CH 2	AVANT ES 2	12,320		00h30	08h46
	ES 2	0,100	5,650	00h03	08h49
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	2,940		00h20	09h09
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h35	10h44
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,620		00h05	10h49
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	11h19
CH 3	AVANT ES 3	1,770		00h08	11h27
	ES 3	0,100	6,580	00h03	11h30
CH 4	AVANT ES 4	12,320		00h30	12h00
	ES 4	0,100	5,650	00h03	12h03
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	2,940		00h20	12h23
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h25	13h48
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,620		00h05	13h53
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	14h23
CH 5	AVANT ES 5	1,770		00h08	14h31
	ES 5	0,100	6,580	00h03	14h34
CH 6	AVANT ES 6	12,320		00h30	15h04
	ES 6	0,100	5,650	00h03	15h07
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	2,940		00h20	15h27

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A